



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

U **T** Université
de Toulouse

**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 12 mai 2026**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 9 juillet 2026**

Délibération 2026/07/CR-024 bis

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse (UT) et notamment l'article 26 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la séance de la commission de la recherche du 12 mai 2026.**

Toulouse, le 9 juillet 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse,

**Par délégation,
Le Vice-Président recherche**



Matthieu Arlat

Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé en CR du 9 juillet 2026

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 12 mai 2026

Étaient présents :

Mmes Tamara Azaiez-Bontemps, Marie-Pierre Gratacap, Carole Jean-Amans, Laurène Jouve, Corinne Dubois, Céline Calleya

MM. Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Frédéric Azémar, Richard Bon, Serge Cohen, Sébastien Couaraze, David Labat, Christian Jarnot, Bruno Watier, Georges Zissis, Georges Landa, Frédéric Violleau,

Excusés :

Sabrina Benaouadi-Belouaar, Sylvain Cremoux, Lionel Dahan, Hermès Desgrez-Dautet, Afi Oportune Kpotor, Pascale Maton, Adrian Ruiz-Chiapello, Lucia Perez-Serrano, Alexandra Robert, Denyze Toffoli, Mélanie White-Koning, Yann Deval, Claire Barancourt, Pierre-Benoît Joly, Thierry Baig, Virginie Mahdi

Étaient représentés :

Laure Coutin par Sébastien Couaraze, Monica Alaez-Galan par Marie-Pierre Gratacap, Emilie Montastier par Bruno Watier, Pierre Petit par Laurène Jouve, Victorine Douin par Richard Bon, Robin Baures par Georges Zissis, Laurie Boithias par David Labat, Marie Maturano par Christian Jarnot, Dominique Pinon par Matthieu Arlat

Invités présents ou représentés :

Xavier Bouju, Jean-Luc Rols

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 16 avril 2026 (délibération)

Point 2 : Campagnes 2026 sur les contrats doctoraux handicap (information)

Point 3 : Vote des lauréats à l'AO NN MCF – CDU Pack Booster 2026 (délibération)

Point 4 : Proposition de retour sur l'évaluation Hcéres des structures de recherche (information)

Point 5 : Proposition du mode de présentation des résultats dans le cadre de l'AO Tremplin (information)

Point 6 (ajout) : Demande de dérogation de la date de soutenance d'une thèse

Point 7 : Questions diverses

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Matthieu Arlat, Vice-président recherche de l'Université de Toulouse.

Informations générales

M. Arlat évoque TIRIS, avec une présentation des projets de cofinancement, COFUND, Marie Skłodowska-Curie Actions, dans lesquels les établissements investissent des postes, de l'argent ou des CDU. L'Europe a un effet levier en multipliant ensuite le nombre par deux ou trois.

TIRIS a ainsi assuré le financement de trois projets :

- COFUND BEST, « Between Earth and Sky in Toulouse », prévoyant 33 contrats doctoraux, avec des recrutements en 2027-2028. Il sera présenté à la prochaine commission, la date butoir pour postuler étant fixée à septembre-octobre ;
- COFUND Post-doc ATOUT proposant 44 bourses de 24 mois, dont les recrutements ont déjà commencé ;
- COFUND Chercheurs, accepté la semaine précédente, pour le recrutement de post-docs sur cinq ans, avec un possible accompagnement vers des postes dans les ONR voire à l'université.

Un autre COFUND est proposé par la Région Occitanie et l'Eurorégion composée de la Catalogne et des Baléares. Ce programme interrégional devrait allouer à Toulouse 16 projets de thèse, dont 8 en tutelle principale et 8 en co-tutelle avec des universités espagnoles. Les universités de Montpellier et de Perpignan sont également partenaires.

De plus, l'appel à projets CPJ 2026 a été adressé récemment, avec une date limite fixée au 28 mai. L'équipe présidentielle a décidé de ne pas présenter de candidature cette année. Cette décision est motivée par l'existence d'un programme déjà établi et par l'opposition rencontrée l'année précédente. En revanche, le CNRS propose deux CPJ. La première est ciblée sur le Laboratoire des 2 Infinis de Toulouse (L2IT). La seconde concerne huit sites en France, pour l'IRAP. L'Université étudie les modalités d'un éventuel accompagnement.

Enfin, des négociations sont en cours avec le CNRS sur l'ordre des établissements dans la signature des publications des UPR. Ce point a contraint l'Université à mettre le *widget* en maintenance pour ne pas interférer avec les discussions.

L. Jouve sollicite des précisions sur la seconde CPJ du CNRS, qui concerne huit laboratoires.

M. Arlat explique qu'il s'agit d'une pratique courante du CNRS. Ce dernier cible une CPJ sur une thématique précise. Huit sites en France pourraient y répondre, dont l'IRAP. Le CNRS opère une sélection parmi les candidatures.

D. Labat demande si, au-delà des considérations politiques, il existait une liste de CPJ déjà identifiées par l'Université qui auraient pu être proposées pour cet appel.

M. Arlat répond que l'année précédente, la CPJ du SPCMIB a été maintenue malgré la fermeture programmée du laboratoire de chimie, à cheval avec le LCC.

En outre, la CPJ de l'IRAP n'avait finalement pas été déposée suite à des discussions avec la direction et les personnels du laboratoire. Cette année, la décision de ne pas présenter de candidature s'explique par le délai très court, mais aussi par des réserves stratégiques. Le financement du ministère pour la pérennisation des CPJ ne couvre pas entièrement leur coût, car les recrutements se font à des niveaux supérieurs, impactant la campagne d'emploi de l'Université. Actuellement, trois CPJ doivent être intégrées dans un processus de titularisation, sur concours. Le calendrier sera présenté ultérieurement en commission.

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 16 avril 2026 (délibération)

G. Sinigaglia signale que les deux remarques, émises par J-L. Rols et S. Cohen, ont été prises en compte.

S. Cohen pointe une erreur dans l'ordre du jour de la séance du jour : le titre du point mentionne « l'approbation des comptes rendus », alors qu'un seul est soumis à validation.

M. Arlat reconnaît une erreur de copier-coller d'une séance précédente. La correction sera apportée.

La commission de la recherche approuve le compte rendu de la séance de la CR du 16 avril 2026 à l'unanimité (27 voix favorables).

Point 2 – Campagnes sur les contrats doctoraux handicap (information)

J. Haccoun présente la campagne annuelle du ministère pour les contrats doctoraux fléchés vers des étudiants en situation de handicap. Lancée en février, elle a été gérée au niveau de la DReV, à laquelle les établissements ont transmis les dossiers des candidats. Une douzaine ont été évalués et classés par une commission de classement composée de VP et de la chargée de mission handicap. Les éléments ont ensuite été saisis sur la plateforme SIREDO. Les résultats du ministère sont attendus courant juin, pour un début des contrats au 1^{er} octobre pour les lauréats.

M. Arlat détaille la composition de la commission de classement :

- Fabienne Borloz (Chargée de Mission Handicap) ;
- Ronan Gloaguen (Référént Handicap Étudiant) ;
- Julien Delrieu (VP délégué égalité inclusion diversité) ;
- Nicolas Destainville (VPd Stratégie et Qualité de la Recherche) ;
- Yann Cressault (VPd projets structurants et innovation) ;
- Matthieu Arlat (VP Recherche) ;
- Marie Jeanne Habyalimana-Uwiragiye (Responsable service recrutement, accompagnement et environnement du travail - Correspondante handicap des personnels, observatrice) ;
- Sandrine Gambero (Chargée du pilotage des moyens de la recherche, DReV) ;
- Julien Haccoun (Responsable du Pôle Soutien et Pilotage de la Recherche, DReV).

M. Arlat ouvre la discussion sur une éventuelle modification de cette composition, suggérant d'y inclure un membre de la commission de la recherche pour assurer un lien avec l'instance qui valide les CDU.

R. Bon se dit surpris de l'absence de représentant des écoles doctorales.

M. Arlat juge la remarque pertinente, précisant que la composition actuelle est historique, mais peut être modifiée.

S. Cohen partage l'avis de R. Bon. Il s'interroge sur les critères de classement des dossiers, qui doivent concilier la qualité académique du candidat et une dimension sociale. Il demande également si une stratégie est mise en place pour maximiser les chances de sélection par le ministère, en se basant sur l'historique des décisions de ce dernier.

M. Arlat explique que la discussion sur le classement des dossiers s'appuie d'abord sur l'excellence scientifique et la lettre de motivation. Une harmonisation est ensuite recherchée entre les pôles de recherche. Bien que la nature du handicap ne soit pas précisée, la chargée de mission handicap peut orienter le classement en signalant des situations particulières, par exemple un candidat qui aurait peu de chances de réussir un concours d'école doctorale classique. Un commentaire est rédigé pour chaque dossier classé afin de guider le ministère.

L'année précédente, l'Université n'a obtenu aucune thèse, contre deux les années précédentes, en raison d'une forte augmentation du nombre d'établissements candidats. Pour 2026, l'argumentaire a été particulièrement soigné pour améliorer les chances de succès.

R. Bon présume que l'Établissement dispose également de sa propre politique en la matière.

M. Arlat confirme que l'Établissement finance deux CDU pour les doctorants en situation de handicap. Si le ministère finance des candidats, ces deux CDU sont attribués aux suivants sur la liste. Dans le cas contraire, les deux premiers de la liste en bénéficient. Par ailleurs, certains candidats peuvent aussi postuler à la campagne parallèle du CNRS.

Ainsi, neuf dossiers ont été classés, avec une majorité de candidats provenant du pôle BABS.

J. Haccoun précise que la campagne nationale permet de transmettre des demandes initiales, pour des contrats doctoraux complets, ou des prolongations. Celles-ci sont réservées aux étudiants ayant déjà bénéficié d'un contrat doctoral handicap ministère initial.

J. Haccoun confirme l'absence de lauréat en 2025, malgré de très bons dossiers, en raison d'une multiplication par plus de deux du nombre de dossiers déposés au niveau national. Dans ce contexte, il souligne l'importance pour l'Établissement de démontrer sa bonne volonté en continuant de fléchir chaque année des CDU de sa propre dotation ministérielle vers des étudiants en situation de handicap.

M. Arlat ajoute que les étudiants bien classés l'an dernier mais non retenus par le ministère ont finalement tous obtenu un financement en réussissant au concours de leur école doctorale.

J. Haccoun redit que la qualité des dossiers prime, mais que des ajustements peuvent être faits en fonction de la capacité des candidats à être retenus au concours des ED, ce qui a permis d'affecter un maximum de contrats doctoraux à ces étudiants.

J.-L. Rols pense que, au-delà du fléchage de candidatures, il serait également pertinent de valoriser les doctorants en situation de handicap recrutés via les processus classiques.

M. Arlat en prend note.

L. Jouve s'interroge sur le calendrier de la campagne du CNRS.

M. Arlat répond qu'elle débutera en avril, la DReV communiquant l'information au pôle Handicap et à l'ensemble des ED. Les candidats déposeront leur dossier en mai sur le site du CNRS. Les résultats sont attendus mi-juin, concomitamment à ceux du ministère, ce qui pourrait nécessiter des ajustements. Au 6 mai, trois candidats de l'Université, classés 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} par l'Établissement, ont également postulé auprès du CNRS.

J. Haccoun souligne que les dossiers sont déposés directement par les candidats et les laboratoires, mais l'Établissement les identifie, car il doit fournir une lettre de soutien. Les trois dossiers sont ceux qui ont sollicité cette lettre. Les places sont très demandées et restreintes au périmètre des unités sous tutelle de l'organisme. En fonction des résultats, des arbitrages pourront être opérés pour permettre au plus grand nombre de candidats de bénéficier d'un contrat doctoral.

M. Arlat présente un tableau montrant la répartition de ces contrats doctoraux par institut au sein du CNRS, avec une part légèrement plus importante en biologie, où les demandes sont plus nombreuses.

J. Haccoun rappelle qu'en 2025, des désistements au CNRS ont permis à un candidat de l'Université qui avait été très bien classé, mais non retenu dans la campagne nationale, d'en bénéficier.

Point 3 – Vote des lauréats à l'AO NN MCF – CDU Pack Booster 2026 (délibération)

M. Arlat relève que six CDU étaient possibles pour 2026, pour douze candidatures reçues. Trois dossiers ont été jugés non éligibles, car les candidats avaient déjà encadré des thèses, ce qui constitue un critère d'exclusion.

Aucun candidat ne s'est présenté pour le pôle UPEE.

La majorité des postulants sont des candidates.

Un dossier déposé en MST2I a été réorienté vers le pôle H-SHS pour évaluation.

Les dossiers des pôles DSPEG et H-SHS ont été classés dans une configuration correspondant à l'ex-directoire ACTIHS de l'ex Université Toulouse III, Paul Sabatier.

Après classement par chaque pôle, une réunion d'interclassement s'est tenue le 4 mai pour sélectionner les six lauréats parmi les neuf dossiers restants. Les premiers de chaque pôle ont été systématiquement retenus, puis les deux places restantes ont été attribuées sur la base de l'interclassement, en tenant compte notamment du caractère interdisciplinaire d'un des projets.

Ainsi, sur les six lauréats, deux appartiennent au pôle BABS (laboratoires CerCo et IPBS), un au pôle DSPEG (LGTO), un au pôle H-SHS (Lairdil), un au pôle MST2i (IRIT) et un au pôle SDM (PHARMA-DEV).

X. Bouju ajoute que la sélection n'a pas posé de difficultés majeures.

M. Arlat constate l'attractivité du dispositif et note que de nombreux maîtres de conférences encadrent déjà des thèses. Il souligne la qualité du travail préparatoire des pôles, qui fluidifie la discussion finale.

La commission de la recherche approuve à l'unanimité la liste des lauréats à l'AO NN MCF-CDU Pack Booster 2026 (27 voix favorables).

Point 4 – Proposition de retour sur l'évaluation Hcéres des structures de recherche (information)

M. Arlat indique que 54 unités de l'université ont été évaluées. Les retours des comités Hcéres sont encore en cours. Le travail est considérable, avec des échanges réguliers.

M. Arlat déclare que l'idée serait d'avoir un retour d'expérience en posant trois questions aux DU, sur les apports du document d'auto-évaluation et les difficultés rencontrées, la pertinence des recommandations du comité Hcéres et d'éventuels points d'amélioration du processus.

Pour recueillir ces éléments, la première option consisterait à auditionner les DU des 54 unités en CR, à raison de six par séance, de 15 minutes chacun, pour une durée de neuf mois. En bureau, elle est apparue trop compliquée.

La deuxième option, privilégiée, serait d'organiser une grande AG de tous les DU sur une matinée. Les questions seraient envoyées en amont pour animer la discussion et recueillir le ressenti. Les autres tutelles seraient invitées. La démarche permettrait aussi à tous les DU de dialoguer, dans le cadre de l'animation de la recherche au niveau de l'Université.

S. Cohen estime que la première proposition permettrait de mieux connaître les problématiques spécifiques de chaque unité. En revanche, une assemblée générale risque de se limiter à une évaluation globale du processus Hcéres, avec des plaintes sur la lourdeur des dossiers ou les délais. Les discussions risquent de rester superficielles, alors que l'interlocuteur principal, le Hcéres, serait absent de cet échange.

M. Arlat répond que l'un des objectifs est précisément de faire un retour au Hcéres. Pour l'heure, il apparaît que les évaluations se sont parfois peu concentrées sur le cœur scientifique des laboratoires, privilégiant les aspects RH ou immobiliers. Une AG pourrait susciter un échange collectif, même si M. Arlat était initialement favorable aux présentations individuelles, qui auraient permis de mieux connaître les laboratoires.

D. Labat soutient l'idée de l'AG, car le calendrier des auditions individuelles rendrait le retour d'expérience moins pertinent pour les directeurs de laboratoires entendus dans neuf mois ou un an. L'idée d'évaluer le Hcéres lui semble bonne. Le principal défi sera d'animer la réunion de manière constructive en s'appuyant sur un cadre de discussion clair.

J-L. Rols estime que l'élément crucial à analyser ne sont pas les points soulevés, mais les recommandations, qui seront réexaminées cinq ans plus tard si elles ne font pas l'objet de réponse

ou d'adaptation. Il déplore le manque de retour d'information vers les composantes, pourtant impliquées dans la campagne d'emploi et l'attribution des postes. Les dialogues objectifs ressources (DOR) et les dialogues RH pointent des difficultés, mais les composantes ne sont pas toujours associées aux discussions stratégiques, y compris avec les autres tutelles. Il serait opportun de transmettre aux composantes au début des campagnes d'emploi les points d'attention issus des évaluations.

S. Cohen fait remarquer que les experts du Hcéres sont issus de la communauté académique. De nombreux directeurs d'unité évalués participent également à des évaluations ailleurs, ce qui constitue déjà un mécanisme de retour d'information. Concernant la méthode, S. Cohen se demande s'il est nécessaire d'entendre tous les laboratoires. Il suggère de se focaliser sur ceux pour qui l'évaluation est la plus stratégique, peut-être sur la base du volontariat. Les directeurs qui souhaitent s'exprimer sont probablement ceux qui ont des choses intéressantes à dire. La proposition d'AG n'est toutefois pas mauvaise.

M. Arlat juge difficile de choisir des laboratoires à auditionner et doute de l'efficacité d'un appel au volontariat. Il suggère une approche en deux temps : maintenir l'AG spécifiquement pour le retour sur le Hcéres, puis envisager des présentations individuelles des laboratoires en commission, d'ici cinq à six ans, puisque la nouvelle présidente du Hcéres envisage des cycles d'évaluation de six ans.

C. Calleya demande si les trois questions initialement formulées seront bien posées aux DU.

M. Arlat répond par l'affirmative. Dans le cas d'auditions individuelles, une question supplémentaire sur les spécificités de recherche de l'unité serait ajoutée.

C. Calleya propose d'envoyer le questionnaire en amont, ce qui simplifierait l'animation de l'AG grâce à une analyse préalable des réponses.

M. Arlat ne souhaite pas ajouter une charge de travail supplémentaire et contraignante aux laboratoires, déjà très sollicités.

D. Labat déclare que l'objectif est de susciter une discussion spontanée autour des questions proposées, en arrivant simplement avec une réflexion personnelle, sans préparation formelle. Des ressentis différents pourraient émerger selon les pôles.

M. Arlat relève qu'au pôle BABS, les comités se déroulent en anglais avec des experts souvent étrangers, tandis que dans les autres pôles, les auditions sont en français, avec des francophones connaissant bien le système. Il se demande si ces pratiques induisent des différences lors des évaluations. Le principal défi de l'AG restera l'animation et la capacité à amorcer les discussions, mais les DU seraient certainement plus enclins à participer à cette discussion informelle.

R. Bon craint qu'une telle AG soit trop centrée sur le processus Hcéres. Il juge essentiel de questionner la cohérence entre les recommandations du Hcéres et les stratégies de recherche de site. Relier ce retour d'expérience à la stratégie globale de l'Etablissement donnerait plus de consistance et de portée à la démarche qu'un simple retour sur le processus d'évaluation.

M. Arlat en convient. Toutefois, la question de fond porte sur l'utilité des recommandations. Demander aux laboratoires d'analyser l'alignement de ces recommandations avec la politique de site semble complexe.

J-L. Rols trouverait utile de fournir aux membres de la CR des fiches synthétiques sur les unités.

M. Arlat répond qu'une cartographie de tous les laboratoires est en cours de finalisation. Elle sera présentée à la commission sous forme de livret par pôle. Le Hcéres a d'ailleurs souvent interrogé les laboratoires sur leur positionnement et leur plus-value par rapport à d'autres travaillant sur des thématiques similaires.

J-L. Rols précise que cette cartographie serait un outil et n'aurait pas vocation à être diffusée. Elle pourrait lister les thématiques et les principales recommandations du Hcéres pour chaque unité.

Par ailleurs, lors de l'évaluation, les établissements ont souvent du mal à identifier des « pépites » pour se démarquer au niveau national.

M. Arlat signale que l'Etablissement n'a pas été directement interrogé sur ses « pépites », mais plutôt sur la pertinence des trois signatures de recherche choisies.

Pour conclure, l'AG pourrait avoir lieu dans le cadre d'une CR exceptionnelle, fixée en septembre ou octobre.

Point 5 – Proposition du mode de présentation des résultats dans le cadre de l'AO Tremplin (information)

M. Arlat souligne que l'AO Tremplin compte une vingtaine de lauréats, qui pourraient faire un retour de leur AO. Auparavant, deux par séance de CR présentaient leurs résultats, un an après l'obtention de l'AO. Ce format pourrait être reconduit, avec 15 minutes de présentation, puis 15 à 30 minutes de questions.

Il pourrait aussi être envisagé de prévoir une restitution à trois ans, un délai plus pertinent pour mesurer un impact. Elle pourrait prendre la forme d'une journée dédiée où la vingtaine de lauréats annuels présenteraient leurs travaux pendant 15 à 20 minutes chacun, avant un échange. Elle serait ouverte à toute la communauté, avec une alternance entre les pôles.

V. Douin trouve l'idée de journée intéressante pour favoriser les rencontres et les collaborations entre chercheurs. Elle rappelle une discussion antérieure où un format de session posters avait été évoqué, chaque poster étant auditionné par deux membres de la commission. Des présentations orales pourraient compléter ce dispositif sur la base du volontariat.

M. Arlat préfère pour sa part que chacun assure une présentation, format plus dynamique et propice aux échanges. Il souhaite éviter de surcharger les chercheurs, tout en n'excluant pas la possibilité de posters, voire de combiner les deux formats. L'objectif n'est pas d'évaluer le retour sur investissement, mais de voir si le projet a progressé. M. Arlat ajoute qu'en général, les institutions sont de très mauvaises évaluatrices.

J-L. Rols rappelle que cet AO est très sélectif, avec moins de 20 % de lauréats. Une journée ouverte permettrait non seulement l'émulation scientifique, mais aussi la présentation à la communauté des projets financés.

M. Arlat note qu'une analyse sur la récurrence des candidatures pourrait montrer un taux de succès plus élevé sur le long terme.

S. Cohen relativise l'importance de l'AO Tremplin, qui est très ciblé et représente un financement minime pour beaucoup de temps consacré. La politique de recherche de l'Établissement ne peut s'y limiter.

M. Arlat constate que la communauté y est toutefois très attachée. Les 15 000 euros alloués, bien que modestes, sont jugés très importants, notamment pour les jeunes chercheurs, car ils permettent de lancer des travaux et représentent une forme de reconnaissance de l'institution. M. Arlat admet que le faible taux de sélection est un problème. Une réflexion est en cours pour restreindre les populations éligibles, tout en permettant à des chercheurs confirmés de relancer une activité de recherche. L'effet levier ne peut être évalué qu'à plus long terme, notamment dans les domaines expérimentaux.

S. Cohen reconnaît la popularité de l'AO Tremplin et le respect dû à l'attachement de la communauté pour ce dispositif. Il reste cependant réticent à le qualifier de déterminant pour la politique scientifique de l'Université. De plus, cet AO n'intéresse pas de la même manière toutes les disciplines. Il ne constitue pas le cœur de la mission de recherche.

M. Arlat fait valoir qu'organiser une journée de rencontres pour les lauréats de l'AO Tremplin favoriserait les discussions scientifiques interdisciplinaires, trop rares entre chercheurs de l'université.

Plusieurs formats sont envisagés. Une première option serait une journée consacrée à la présentation des travaux ayant fait l'objet de communiqués de presse. Une seconde option, hybride, consisterait à mêler les présentations des lauréats avec celles de cinq ou six chercheurs ayant publié des articles intéressants. Chaque cycle de présentations pourrait par exemple être introduit par une intervention de vingt minutes sur un sujet mis en avant par le CNRS et l'Université. Cette approche mixte permettrait de donner une portée plus globale à l'événement.

S. Cohen salue cette proposition de ne pas limiter l'événement à l'AO Tremplin. Il suggère d'élargir le concept en y intégrant d'autres types d'appels d'offres, comme ceux concernant les équipements ou les contrats doctoraux, afin que la journée ne soit pas centrée sur un unique dispositif.

M. Arlat admet que le sujet mérite réflexion et devra être discuté avec les pôles de recherche.

J-L. Rols signale que le rapport d'activité 2025 de la présidence mentionne que pour 2026, l'AO sera réorienté vers les projets « jeunes chercheurs » et « retour à la recherche ». Cette orientation lui semble en contradiction avec les discussions tenues lors de la séance de février.

M. Arlat signale que le « retour à la recherche » permet de ne pas exclure les chercheurs plus expérimentés.

J-L. Rols insiste surtout sur l'importance que le retour à la recherche soit une priorité.

M. Arlat convient que le sujet doit être rediscuté. Ayant peu de temps lui-même en raison de la création de l'EPE, il envisage la mise en place de groupes de travail qu'il n'animerait pas forcément.

S. Cohen rappelle avoir déjà averti qu'une conférence de la recherche mensuelle, au même rythme que la commission de la recherche, représenterait une charge de travail excessive.

M. Arlat précise qu'il participe à deux conférences de la recherche par mois.

S. Cohen trouve anormal que M. Arlat consacre deux fois plus de temps à la conférence de la recherche qu'à la commission de la recherche.

M. Arlat justifie la fréquence élevée des réunions de la conférence de la recherche par la phase de construction actuelle. Ces rencontres bimensuelles entre les VP Recherche et les représentants des ONR étaient indispensables pour établir une feuille de route et une dynamique de décision.

Une nouvelle organisation a été décidée la veille : les deux créneaux mensuels seront maintenus, mais l'un sera désormais une session de travail sur des sujets de fond plutôt qu'une conférence formelle. Le prochain point concernera par exemple le travail des pôles sur les forces du site.

De plus, la construction du Grand Établissement exige un dialogue soutenu entre les établissements pour tisser des liens solides. La circulation de l'information entre le collège de coordination hebdomadaire et les instances de recherche se met progressivement en place, ce qui permettra de réduire le nombre de réunions. Le bureau de la conférence de la recherche ne sera convoqué qu'en cas de besoin.

D. Labat exprime son inquiétude quant à l'absence de retombées pratiques et tangibles de la construction de l'EPE sur le travail quotidien. Il fait part d'un sentiment d'artificialisation, avec de nombreuses discussions sans résultats concrets. L'intégration de la Comue était un projet technique nécessaire, mais pas le véritable enjeu politique. La vraie question politique réside dans la volonté réelle des autres établissements de faire partie intégrante de l'Université de Toulouse. Or, pour l'instant, la collaboration reste de façade.

S. Cohen partage ce sentiment. Il n'est pas surpris que les établissements associés sollicitent de nombreuses réunions, mais devenir un établissement-composante doit avoir une plus-value claire. Ainsi, la participation aux décisions du Conseil d'administration de l'Université de Toulouse doit être réservée aux établissements-composantes. Les discussions actuelles où chacun apporte ses sujets et les reprend sont contre-productives et maintiennent un *statu quo*. Il est épuisant de tenter d'établir des liens. Les autres établissements doivent payer un prix pour intégrer pleinement l'Université de Toulouse.

M. Arlat répond que, si la plus-value n'est pas encore très visible, des changements concrets ont eu lieu. Il cite l'ENAC et l'ISAE-SUPAERO, qui ont positionné leur doctorat au niveau de l'Université, ce qui n'était pas le cas précédemment. Cette évolution constitue un progrès important. De même, l'École d'ingénieurs de Purpan devrait prochainement participer à l'organisation d'appels d'offres communs entre l'INSA, l'INP et l'UT. Enfin, la plupart des projets bénéficieront aux UMR, qui sont l'unité de base, comme les plateformes, et sont souvent partagées.

Par ailleurs, la distinction entre établissement associé et établissement-composante est en cours de définition, avec comme point clé pour les seconds la participation au Conseil d'administration du Grand Établissement pour y prendre des décisions. Des incitations sont aussi envisagées. Par

exemple, l'Université dispose de 102 CDU qu'elle verse aux écoles doctorales. Il en reste une trentaine qui peuvent faire partie de la politique globale et pourraient être mis en commun avec les établissements-composantes en vue de créer une politique de site ambitieuse. L'accès à des projets comme TIRIS pour l'école de Purpan est un autre exemple de plus-value.

M. Arlat reconnaît la nécessité de convaincre l'INP et l'INSA de devenir des établissements-composantes, tout en rappelant qu'ils conserveraient leur personnalité juridique. L'AO Equipements est un autre exemple d'avancées progressives, qui sont un signal important.

F. Violleau salue l'abnégation et le travail de l'équipe de présidence au-delà de la commission recherche. Il témoigne d'une plus-value réelle et estime que son établissement de Purpan doit mettre en avant les apports de l'établissement-composante pour encourager d'autres à rejoindre l'aventure. Dans un écosystème hétérogène, la première phase consiste logiquement à mettre en commun les ressources. Avec le temps, la suivante sera celle du lâcher-prise pour passer à une véritable co-construction. F. Violleau juge la dynamique positive et souligne que les échanges fréquents sont indispensables pour mieux se connaître et éviter les malentendus, surtout dans un calendrier serré.

M. Arlat ajoute que la Région soutient l'EPE en réorientant vers lui les financements anciennement alloués à la Comue. La démarche de TIRIS est identique. De même, le travail des six pôles de recherche, qui représentent l'ensemble du site, y compris UT Capitole, porte ses fruits. Or, ce travail de fond, bien que discret, nécessite de nombreuses rencontres pour avancer.

X. Bouju confirme qu'un réel travail de fond est mené au sein des pôles, mais il n'est pas pour l'heure compatible avec des effets d'annonce. Ce travail, comme l'identification des forces du site, a demandé beaucoup de temps pour permettre aux différents établissements de se comprendre. Il peut servir de base à d'autres actions.

Les discussions montrent aussi que devenir établissement-composante est un processus complexe, avec des échanges de fond et des éléments d'actualité comme la dépêche de l'AEF de la veille. Celle-ci relatait un courrier d'UT Capitole indiquant que la DGESIP avait reporté le passage au Grand Établissement. Elle mentionnait aussi qu'en raison des pressions multiples internes à UT Capitole, l'absorption au sein de l'Université de Toulouse serait de plus en plus lourde à écarter.

M. Arlat déclare que le collège de coordination a discuté du récit commun du futur Grand Établissement, basé sur son histoire, pour lui donner une trajectoire. Le partager entre les 24 membres est un travail en cours.

M. Arlat ajoute que contrairement à ce qu'a indiqué D. Labat, l'intégration de la Comue au sein de l'UT est extrêmement politique. Elle conditionne les financements de la Région et l'aboutissement de projets déterminants comme TIRIS ou les COFUND. Le projet BEST, par exemple, a été validé après avoir intégré la thématique de l'espace, non visible jusque-là.

J-L. Rols précise que la création de la Comue expérimentale impliquait dès le départ son futur arrêt et son intégration. La loi ne permettait pas sa transformation. La Comue portait la coordination territoriale, qui doit maintenant être assurée par le futur Grand Établissement, rendant son intégration indispensable, mais pas suffisante. D'autres établissements doivent devenir composantes.

Par ailleurs, le rapport d'auto-évaluation de sortie d'expérimentation auprès du Hcéres est prévu dans un an.

M. Arlat confirme que le collège de coordination travaille sur ce rapport, dont le récit commun constituera la base. Il informe que l'INP examine ses statuts pour une éventuelle intégration. Le ministère aurait confirmé oralement que n'ayant pas le statut d'université, l'institut pourrait rejoindre l'EPE sans fusionner, mais une réponse écrite est attendue. Parallèlement, l'équipe présidentielle réalise un UT Tour en tenant des assemblées générales dans chaque établissement partenaire, ONERA, CNRS, INP, etc. Ces échanges avec les personnels sont très constructifs.

D. Labat précise son propos sur la Comue, expliquant que son intégration n'était pas un grand enjeu politique, car elle était indispensable au lancement de l'UT. L'enjeu politique, selon lui, réside dans la capacité à attirer les autres établissements.

R. Bon salue l'ensemble du travail accompli. Il considère que pour que les personnels adhèrent au récit commun, ils doivent percevoir des retours concrets. Il suggère d'organiser des points d'étape réguliers sur les avancées et les éventuels échecs.

M. Arlat admet des lacunes sur la communication. Il reconnaît aussi avoir tendance à trop oublier les personnels de son Établissement au profit des partenaires extérieurs.

L'intégration des 450 personnels de la Comue, dont 75 % à 80 % de CDD sur des missions multiples, est un long processus. Une première étape de préfiguration est en cours. Les services seront réorganisés fonctionnellement sans transfert des personnels. L'enjeu est de conserver l'esprit territorial de la Comue. Les autres établissements craignent en effet que l'UT ne sache pas porter cette politique de site. Le dialogue est donc essentiel pour rassurer.

M. Arlat conclut en rappelant que le ministère conditionne la pérennisation de l'expérimentation à l'arrivée de nouveaux établissements-composantes, tout en considérant que le regroupement sur le site toulousain a déjà fait ses preuves.

J-L. Rols informe que la Cour des comptes vient de publier deux documents d'analyse riches d'enseignements, l'un sur le volet financier des EPE, l'autre sur leur structuration. Ils sont destinés à aider le ministère à accompagner les sorties d'expérimentation.

Point 6 – Questions diverses

S. Cohen souhaite connaître l'état d'avancement du document de travail présenté lors de la dernière séance concernant les modalités d'élection et de renouvellement des postes de directeurs de pôle.

M. Arlat explique que leur lettre de mission ne peut être émise tant que leur mandat n'a pas été officiellement prolongé après la création de l'EPE, une formalité juridique en cours de régularisation. La lettre de mission est quasiment prête. Elle sera transmise à l'instance.

Concernant le renouvellement, un premier brouillon sur les modalités a été produit par la DReV, discuté avec la DAJI et les pôles. Il est en cours de discussion en conférence de la recherche. Plusieurs questions restent en suspens. L'une concerne le périmètre du pôle DSPEG, en lien avec la position de l'UT Capitole. Un rendez-vous est prévu à ce sujet pour déterminer si les laboratoires ayant pour tutelle l'UT Capitole pourront toujours participer au pôle. Les porteurs actuels y sont favorables. M. Arlat précise qu'il tient absolument à maintenir le pôle DSPEG actuel, qui joue un rôle majeur dans les discussions.

Un autre point porte sur la révision de l'article 12 du règlement intérieur, qui définit les missions des directeurs de pôle et des pôles. Il faut s'assurer que la future direction de chaque pôle soit représentative de ses différentes thématiques, mais aussi qu'elle comprenne des membres connaissant bien le fonctionnement du cœur EPE pour assurer les missions liées aux campagnes de postes et aux appels d'offres internes.

Enfin, des questions se posent sur les modalités de vote des DU, étant donné que beaucoup de directions de laboratoire changeront en 2027. Ces complexités expliquent pourquoi le sujet est encore en chantier.

X. Bouju confirme l'importance du pôle DSPEG, par le périmètre des laboratoires qui le concernent et sa position sur des établissements stratégiques.

M. Arlat ajoute que leur vision juridique apporte beaucoup aux réflexions.

Le calendrier prévoit des candidatures pour fin août 2026, sous forme d'équipes et non de directeurs seuls, afin d'assurer la représentativité, mais il pourrait être retardé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30. La prochaine est fixée le

